



# Négociations

## Négociations Annuelles Obligatoires



# MODERATION SALARIALE A LA CARTE !

Échanges houleux lors de la seconde réunion de NAO du 18 octobre. SUD-Solidaires a rappelé l'urgence salariale et revendique plus que jamais une augmentation générale des salaires en rapport avec les hausses des rémunérations des dirigeants et l'engagement sans faille des salariées.

Paris, le 26 octobre 2023

### DE L'ARGENT, IL Y EN A POUR LES JEUX OLYMPIQUES !

Ce n'est plus de la provocation, c'est de l'indécence de consacrer des millions d'euros pour les JO 2024 et en parallèle sacrifier les salariés sur l'autel de la régression salariale.

**Un exemple criant, celui de la CELDA : 3,4 millions d'euros de participation financière pour les JO. Ça représente 3 100 € par salariée !**

Quand les dirigeants décideront-ils de considérer les salariées comme des partenaires Premium ?

### LES FAUX SEMBLANTS DE BPCE !

Pour justifier et imposer encore et toujours l'austérité salariale, Béatrice Lafaurie, DRH BPCE, nous dépeint 5 Caisses d'épargne en fâcheuse posture, si oui lesquelles ? Aucune réponse de sa part !

Alors que le « RAS-LE-BOL » social continue de s'intensifier sur la question salariale, cette dernière regarde continuellement ailleurs et développe un récit qui se fracasse à contrario avec l'excellente santé économique des CE et du groupe BPCE :

→ **Des caisses d'épargne réalisant à fin juin des résultats bien au-delà des attendus !**

→ **1,5 Md € de résultat net au 30 juin 2023 pour BPCE, un atterrissage à hauteur de 3 à 3,5 Md € attendu en fin d'année !**

### PRESERVER A TOUT PRIX LA POLITIQUE DE MODERATION SALARIALE !

Attachée au dialogue social, Mme Lafaurie a déjà tranché pour les salariées malgré un contexte d'inflation record (5 % prévu en 2023 par l'Insee) :

→ **L'augmentation générale des salaires sera inférieure à celle de la NAO 2022 : (souvenez-vous 2,8% alors que l'inflation atteignait 5,6% en 2022) !**

→ **Aucune prime de partage de la valeur** : la négociation est éludée et renvoyée dans chaque Caisse d'épargne, au bon vouloir de chaque directoire...

### LES SALAIRES, GRANDS PERDANTS DE LA STRATEGIE ECONOMIQUE DE BPCE !

Depuis des années, le curseur du partage de la richesse s'est défavorablement déplacé pour les salariées au seul avantage des dirigeants quoi qu'il arrive : l'un des marqueurs de cette évolution est la déconnexion systématique des augmentations générales par rapport à l'inflation.

### B. LAFURIE PRISE AU PIEGE DE LA CAMARADERIE !

C'est bien connu, l'austérité salariale frappe toujours de plein fouet les dirigeants du groupe BPCE...

Dernier exemple en date : le rapport financier du Groupe BPCE 2022 précise que **Madame LAFURIE a bénéficié d'une augmentation de 120 000 €** pour aligner sa rémunération sur celles de ses camarades du directoire. Pourquoi la direction n'aligne-t-elle pas également tous les salariées sur la rémunération la plus haute de leur catégorie d'emploi ? Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Reste-t-il une âme mutualiste et coopérative chez les négociateurs de BPCE ?

# LES TROIS REVENDICATIONS PRIORITAIRES DE SUD-SOLIDAIRES

LE PARTAGE  
DES RICHESSES

ÇA S'IMPOSE !

sud C'EST

Union  
syndicale  
**Solidaires**

- **AUGMENTATION GENERALE  
DES SALAIRES : 8 %**
- **PRIME DE PARTAGE DE LA  
VALEUR « PPV » : 5.000 €**
- **PRIME DE RECONNAISSANCE  
D'EXPERIENCE : 100 €/MOIS TOUS  
LES 3 ANS**

**REJOIGNEZ-NOUS !  
ADHEREZ A  
SUD-SOLIDAIRES BPCE !**

